



- ★ Des coaches qualifiés
- ★ Des activités variées
- ★ Du sport à proximité
- ★ Des tarifs adaptés
- ★ Accessible toute l'année

ASSOCIATION LA FIT'TEAM05

Siège social : Appartement 15 Les Chardouires, 76 route de Chalvet 05200
Embrun

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur fixe le fonctionnement interne de l'association "La FIT'Team05" dans le cadre prévu par ses statuts. Toute inscription entraîne l'acceptation de ce règlement intérieur. Nul ne pourra se prévaloir de son ignorance vis-à-vis de ce règlement qui lui sera remis avec le dossier d'inscription. **Le respect du règlement par chacun est une condition du bon fonctionnement de l'association.**

INSCRIPTION

Toute personne souhaitant adhérer à LFT05 se doit de régler les frais d'inscription à l'association à hauteur de 30 €.

Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir une **fiche d'inscription** comprenant leur identité, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, catégorie socioprofessionnelle et remettre une photo d'identité ainsi qu'un certificat médical et le règlement complet de l'abonnement souscrit.

ABONNEMENT, FRAIS D'INSCRIPTION

Un tarif **sous forme d'abonnement annuel et/ou d'abonnement trimestriel et/ou sous forme de carte de 10 séances** est obligatoire pour toute personne désirant pratiquer les activités sportives et de Fitness proposées par la FIT'Team05, sous réserve d'avoir réglé les frais d'adhésion. Le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Une remise familiale est appliquée dès lors qu'au moins deux membres d'un même foyer adhèrent à LFT05. (enfants /parents ou conjoints)

ACCÈS aux SEANCES

Toute nouvelle personne, désireuse de s'inscrire au sein de la FIT'Team05, peut participer à **UNE** séance découverte. Elle peut également inviter une personne de son choix à découvrir une séance. Elle sera tenue de valider son inscription au bout de cet essai, si elle désire rejoindre l'association.

PAIEMENT

Il devra intervenir le plus tôt possible et **avant la fin septembre**.

Les pratiquants n'ayant pas encore acquitté leur abonnement pourront se voir refuser l'accès aux séances. Des modalités de facilité de paiement sont mises en place en lien avec la trésorière.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement n'est prévu pour les adhérents qui n'auraient pas assisté à toutes les séances auxquelles ils avaient droit ; ni pour ceux qui décideraient de ne pas, ou plus venir aux cours, pour des raisons personnelles.

De plus, l'éducateur sportif assure sa séance même en l'absence de plusieurs pratiquants et est rémunéré conformément à ce qui a été établi avec le bureau.

En cas d'absence non justifiée pour raison médicale ou force majeure, l'abonnement souscrit à La FIT'team05 ne sera pas remboursé.

Au cas par cas, et pour raison médical, le bureau pourra envisager toutefois un report d'abonnement, sur demande de l'adhérent.

CERTIFICAT MÉDICAL

Un certificat médical annuel, émanant d'un médecin et stipulant la **non-contre-indication** à la pratique du Sport et du Fitness, est **obligatoire**.

FONCTIONNEMENT du PLANNING

Les séances durent entre 30 minutes et 2h et commencent à l'heure indiquée sur le planning.

Une tenue vestimentaire sportive est souhaitée et des chaussures propres (de salle), demandées, ainsi qu'une bouteille d'eau et une serviette de sudation ainsi que son tapis (possibilité d'en acheter via LFT05).

L'association se réserve le droit de modifier le planning des activités en fonction du nombre d'adhérents inscrits et présents lors des séances.



- ★ Des coachs qualifiés
- ★ Des activités variées
- ★ Du sport à proximité
- ★ Des tarifs adaptés
- ★ Accessible toute l'année

Chaque adhérent reste responsable de ses effets personnels, l'association ne saurait être tenue responsable de la dégradation, de la perte ou du vol des effets personnels de l'adhérent.

Les adhérents s'engagent à respecter les consignes données par le coach.

Ils s'engagent aussi à respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition. L'association ne dispose pas des salles pendant les vacances scolaires : il n'y a pas les mêmes activités pendant ces périodes, d'autres propositions en sus du planning annuel sont faites et nécessitent ou non, une participation financière.

Les adhérents sont invités à adopter un comportement courtois tant vis-à-vis des autres membres de l'association que de ses dirigeants, bénévoles, intervenants et/ou salariés.

Toute discrimination d'ordre racial, religieux ou politique est formellement interdite.

L'équipe des coachs diplômés peut encadrer les différentes séances du planning.

Ainsi, les coachs peuvent changer d'une séance à l'autre en fonction des besoins de l'association, en respectant au mieux le programme des activités. Les adhérents ne sont pas tenus d'être informés d'un éventuel changement d'encadrement.

Les lieux de pratique évoluent également, en intérieur et en extérieur, les adhérents étant informés au plus tôt de ces changements éventuels.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle a lieu une fois par an, en présence des inscrits de la saison en cours qui souhaitent y participer, et à jour de leur adhésion et abonnement

Elle peut délibérer si le quorum est atteint (la moitié + 1 de ses membres présents ou représentés) et/ou sera reportée.

Tout membre actif, pratiquant ou dirigeant, adhérent à l'association depuis plus de 6 mois au jour de l'assemblée, peut délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour, et élire ou reconduire les membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de membres de l'association, généralement élu par l'assemblée générale (il se compose de minimum 3 à 30 personnes)

; il peut être constitué uniquement par le bureau si aucun membre de l'association ne se présente. Les membres sont élus pour 1 an et rééligibles. Le conseil d'administration se réunit 3 à 4 fois par an.

Le bureau, lui, est élu par le conseil d'administration et est composé d'un président, et d'un trésorier minimum.

Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut aussi délibérer sur d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour.

Les fonctions de l'AG et de ses membres actifs sont notamment : vote des membres du bureau et du CA, vote des budgets, décisions sur fonctionnement général, les projets, etc.

EQUIPE D'EDUCATEURS SPORTIFS

LDT05 a pour vocation d'avoir plusieurs intervenants, soit une équipe d'éducateurs sportif, afin de proposer un éventail d'activités et de compétences différentes.

Les éducateurs sportifs au sein de LFT05 peuvent avoir des statuts différents : salarié, indépendant, bénévole, stagiaire etc.

Tout intervenant dans l'association doit transmettre au président : son diplôme, son assurance et/ou convention (selon son statut). Quel que soit la nature du statut de l'intervenant, un document écrit présentant son projet d'intervention au sein de LFT05, est transmis au Président et à son Bureau.

APPLICATION et MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est applicable à tous les membres adhérents de l'association La FIT'Team05. Il est adopté ou modifié par les membres du bureau et/ou le conseil d'administration si l'association compte plus de 100 adhérents.

Le présent règlement a été adopté pendant la séance de l'Assemblée Générale ordinaire du 28/05/2021 (modifiée en août 2022).

La Présidente et le Bureau